

RÈGLEMENT & MANIFESTO

Appel à Candidature

[L'AUBERGE]
[ESPAGNOLE]



hub.brussels/fr/auberge-espagnole

[LE RÈGLEMENT]

1. Objet et réglementation applicable

L'objet du règlement est de définir les conditions de participation au concours, son déroulement et les projets qui seront soumis à l'appréciation du Jury. Cette procédure aboutira au choix d'un ou de plusieurs Lauréat(e)s par le Jury mais ne sera pas suivie d'une procédure négociée avec ce(s) dernier(s).

Les dispositions légales applicables sont notamment les suivantes :

- La loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et plus particulièrement l'article 50 ;
- L'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et plus particulièrement le chapitre 4 intitulé 'concours' (articles 117 et suivants) ;

2. Définitions

Les termes suivants utilisés dans le présent règlement sont définis comme suit :

Organisateur

L'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise, agissant sous la dénomination sociale « hub.brussels » Société Anonyme de droit public à finalité sociale, dont le siège social est établi Chaussée de Charleroi 110 à 1060 Bruxelles.

Candidat ou équipe Candidate

La personne physique ou morale ou le regroupement de celles-ci ayant valablement introduit une Candidature considérée recevable et choisie par l'Organisateur dans le respect des conditions stipulées au règlement.

Communication

Toute action de diffusion d'une information relative au pop-up store « L'auberge Espagnole ». Les supports de cette communication sont notamment les suivants : flyers, affiches, e-mailing, courriers, supports rédactionnels, vidéos, photographies, réseaux sociaux,....

Jury

Le Jury est l'organe indépendant chargé de l'attribution du présent concours. Il est composé de personnes représentant différentes instances impliquées, mais aussi de différents experts pouvant évaluer un projet commercial.

Il est composé de la manière suivante :

- Starter Coach(s) - hub.brussels & Réseau(x) des GELS
- Expert(s) Financier - hub.brussels
- Expert(s) Retail (Eco) Design - hub.brussels
- Expert(s) développement territorial - hub.brussels
- Partenaires (exemple Communa, en charge du projet Tri-Postal)
- Les services économiques de la commune qui accueille le projet sur son territoire
- Communa
- Commune de Saint gilles
- ...

Chacun de ces organismes ou service pourra décider de la personne la représentant. Le nombre est déterminé par l'Organisateur. En fonction des dossiers, d'autres experts pourraient être invités pour avis consultatif lors de la délibération du Jury.

Lauréat(e)s

Le Candidat dont le projet aura été sélectionné par le Jury et avec qui l'Organisateur aura signé une convention d'occupation modalisant la mise à disposition de l'espace du pop-up store.

Projet

La solution que chaque Candidat soumettra à l'appréciation du Jury consistant dans la conceptualisation tant aboutie d'un point de vue technique que réalisable en conformité avec la législation en vigueur d'une activité qui entend être menée dans le pop-up store « L'Auberge Espagnole » (hors Horeca). Aucune modification structurelle de l'espace ne sera acceptée. Le projet consiste dans la vente au client final de produits de consommation. Dans l'Auberge Espagnole Saint-Gilles, un espace de atelier pour la production (en tout ou pour partie) des produits est également spécifiquement prévu.

Il ne doit pas porter sur une offre de produits illégaux, peu qualitatifs ou bas de gamme. Il doit proposer des produits de qualité dont le détail et la finition sont particulièrement soignés.

Le projet devra également respecter le Manifesto.

Le Jury n'examinera pas les documents en supplément à ceux qui ont été prévus dans le règlement.

L'examen des propositions doit, en effet, présenter une garantie d'uniformité dans l'évaluation sur la base d'éléments strictement comparables.

Le format du dossier de Candidature doit être strictement respecté.

3. Modalités de dépôt du dossier de Candidature

Après la réception et l'analyse du dossier de Candidature, l'Organisateur informe de la (non) recevabilité du projet. Si le dossier de Candidature est jugé recevable, celui-ci sera transmis au Jury qui l'examinera.

Le Jury contactera ensuite les Candidats dont le projet a été retenu. Le projet sera défendu devant le Jury. Le Candidat répondra aux questions et recommandations éventuelles d'hub.brussels dans les 10 jours calendrier de la remise du projet.

Dans l'éventualité où hub.brussels reçoit plus que 15 dossiers recevables, une étape de pré-sélection aura lieu avant le Jury. Elle se fera sur base des dossiers rendus, selon les critères de sélection décrits ci-dessous. Les 15 Candidats qui répondront le mieux à ces critères seront invités devant le Jury. En cas de désistement ou d'abandon du projet par un ou plusieurs Candidat(s), hub.brussels se réserve le droit de contacter le(s) Candidat(s) suivant(s) sur la liste. Un candidat pourrait aussi, en cas de besoin, et après validation du jury, être repêché pour une autre implantation de l'Auberge Espagnole.

4. Préparation du dossier de Candidature

4.1. Description des lieux et visite

Des visites collectives de l'Auberge sont prévues. L'Organisateur y présentera les lieux et répondra aux questions des Candidats. Cf. dossier d'inscription.

4.2. Préparation au Pitch

Tout chef d'entreprise, vendeur, chef de projet, inventeur ou jeune diplômé à la recherche d'un emploi, est régulièrement amené à devoir présenter, en un très court laps de temps, son parcours personnel, son produit, son service ou idée. Comment s'y prendre? Afin de maximiser les chances du Candidat au Jury, l'Organisateur propose une séance de coaching préparant au pitch.

Cette séance de coaching est facultative. Elle se déroulera entre la remise du dossier et la présentation devant le Jury. Pour y participer, le Candidat peut cocher la case y référant dans le formulaire de participation page 7.

5. Calendrier prévisionnel

Cf. dossier d'inscription

6. Attribution

6.1. Critères d'évaluation

Le Jury examinera les dossiers et les réponses apportées aux points suivants selon l'ordre d'importance :

CATÉGORIE	CRITÈRE D'ÉVALUATION	PONDÉRATION
Adéquation au manifeste	Projet prônant une consommation éthique, durable et/ou locale	3
	Politique de prix juste	2
	Produit ou concept non-présents sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale, ayant un caractère original et/ou innovant	2
L'équipe / l'humain	Disponibilité du Candidat commerçant (Planning et flexibilité : horaires larges en dehors des heures du bureau, périodes souhaitées, durée d'occupation)	3
	Adéquation entre l'équipe et le projet	2
	Compétences déjà acquises et potentiel d'évolution	2
Le projet	Viabilité économique du projet (sur base des éléments repris dans le questionnaire)	2
	Pérennisation (projection à 3 ans, Potentiel d'implantation en RBC, etc.)	2
	Commerce à potentiel de destination	2
	Pertinence de l'aménagement & Identité visuelle envisagés	2
	Possibilité de production sur place (uniquement valable pour l'Auberge Espagnole Saint-Gilles)	2
	Activité diversifiant l'offre présente dans le quartier	1
	Structure de l'information et communication sur le projet	1

Les résultats du Jury seront communiqués au plus tard le **vendredi 23 février 2020**.

L'Organisateur transmet les recommandations, ainsi que les forces et faiblesses perçues par le Jury, à tous les Candidats qui s'y seront présentés.

6.2. Désignation du Lauréat

Le Jury soumet un programme d'occupation de l'Auberge Espagnole, dans leur ordre de préférence et des disponibilités des Candidats.

En cas d'empêchement du/des Lauréat(e)s à la date proposée par le Jury ou si une période reste inoccupée, l'Organisateur se réserve le droit de faire appel au(x) Lauréat(s) suivants l'ordre établi par le Jury

Aucune prime n'est octroyée par l'Organisateur. Le(s) Lauréat(s) se verra/verront attribuer l' Auberge pour le lancement de son/leur activité commerciale pour une durée de 2 à 3 mois, moyennant une compensation financière (350€ pour Etterbeek ou de 500€/mois pour l'entièreté de l'espace à Saint-Gilles. Pour ce dernier, le montant sera divisé entre le nombre d'occupants simultanés).

6.3. Candidats non sélectionnés

Aucune indemnité n'est prévue pour les Candidats non sélectionnés. Ces derniers sont les bienvenus pour tenter leur chance au prochain appel à Candidat, sur base du feedback donné par le Jury et ils sont libres de chercher à bénéficier de l'aide d'une structure d'accompagnement (GELS, hub.brussels, etc.).

7. Obligations du/des Lauréat(s)

Au cours de la phase d'exécution, le(s) Lauréats ne pourra/pourront en aucun cas s'écarter du projet ayant fait l'objet de la décision du Jury sauf dérogation expresse et écrite accordée par l'Organisateur.

Le(s) Lauréat(s) s'engagent à signer et à respecter la convention d'occupation. Cette convention détermine les droits et devoirs du Lauréat et de l'Organisateur dans le cadre de l'occupation du pop-up store. Le présent règlement ainsi que le projet tel que présenté et accepté par l'Organisateur font partie intégrante de la convention d'occupation, de telle sorte que le non-respect de l'un ou l'autre document entraîne de plein droit une violation de ladite convention.

**[L'AUBERGE]
[ESPAGNOLE]**



[MANIFESTO]

[L'AUBERGE] [ESPAGNOLE]	i MANIFESTO !
1	i L'EUROPE QUE NOUS AIMONS EST CELLE DE LA RENCONTRE !
	<p>L'Auberge espagnole entend promouvoir la diversité européenne et le rapprochement des cultures. L'endroit est un espace de rencontre et de partage qui met la richesse culturelle européenne à l'honneur. Les occupants y transmettent leurs connaissances et leur passion pour leur région et leur métier. En éducateurs, ils sont à même d'expliquer leur concept et leurs produits : origine, producteurs, processus de fabrication, justification du prix,...</p>
2	i LE COMMERCE QUE NOUS VOULONS EST INCLUSIF !
	<p>L'Auberge espagnole est un commerce ouvert sur Bruxelles mais également ouvert sur son quartier. L'accès au lieu s'adresse à tous les usagers du quartier et l'endroit entend créer des ponts entre eux.</p>
3	i LES CONCEPTS QUE NOUS SOUTENONS SONT ORIGINAUX !
	<p>L'Auberge espagnole est un espace éphémère au loyer avantageux pour permettre au commerçant d'exprimer toute sa créativité. Les occupants n'hésitent pas à faire preuve d'ouverture et expérimenter pour proposer une offre originale. Ils sont prêts à accueillir le changement et à accepter les remarques destinées à l'amélioration continue de leur concept. Ils sont à l'écoute de leurs clients pour répondre au mieux à leurs attentes.</p>

4	! LE PROJET QUE NOUS PORTONS EST COLLABORATIF !
/	L'Auberge espagnole est un projet collaboratif au cœur duquel les occupants sont partie prenante. Ils adoptent une attitude transparente et bienveillante vis-à-vis de leurs partenaires. Ils parlent d'une seule voix et contribuent à l'identité et au rayonnement du lieu.
5	! LES PRODUITS QUE NOUS VENDONS SONT BONS !
/	L'Auberge espagnole s'inscrit dans les préoccupations actuelles de la transition économique. Les occupants veillent à intégrer à leur projet des produits éthiques et locaux, des démarches responsables et des gestes durables. Ils privilégient, dans la mesure du possible, la vente d'articles issus d'une production locale et assurent la transparence de leur chaîne de production.
6	! LES PRIX QUE NOUS PRATIQUONS SONT JUSTES !
/	L'Auberge espagnole pratique une politique de prix justes. Elle entend garantir à ses clients des tarifs adaptés au produit et respectueux tant du producteur que du client final.
7	! L'EXPÉRIENCE QUE NOUS PROPOSONS EST UN TREMLIN !
/	L'Auberge espagnole doit permettre à ses occupants de capitaliser du savoir en vue du futur. Les occupants profitent de cette expérience pour mettre à l'épreuve leur concept commercial, leur plan financier, leur business plan,...
[L'AUBERGE] [ESPAGNOLE]	

333

MIEU

28-02-2017
> 02-03-2017

[L'AUBERGE]
[ESPAGNOLE]